

**Compte rendu établi par la Mairie de Montesson**  
**Reçu le 19 mars 2002 par les membres du Comité de quartier de la Borde**  
(reproduction du texte par Easy reader Classic Edition)

---

## **COMPTE RENDU**

### **du comité de quartier de la Borde du 02 Février 2002**

**Etaient présents** : M. BACHELET, M. BATMALE, M. BRUCHET, M.CARRARA, Mme FAUCHER, M.FICHET, M. FOURNER, M. GIDOUIN, M LEROUGE, Mme SPIRCKEL, Mme CHAPEAU.

**Invités** : Mme ROUX et Mme BRISTOL

**Etaient représentés** :

**Etaient absents** : M. D'ERWCO, M. LECLERCQ, Mme PARDAILHE, M. SKODA

**Destinataires** : les membres du comité

**Copie à** : M. BEL, les adjoints au maire, les présidents des deux autres comités.

#### **1°- Informations générales sur :**

- . Actualiser la charte : prochaine réunion.
- . Le quai George Sand :

Remise en état des égouts ( sur la moitié, remplacement des canalisations ). Début des travaux vers le mois d'avril- En ce qui concerne la voirie, les travaux débiteront en juin. Les lignes E-D- F ne seront pas enfouies en zone inondable.

*Demander pour les lignes téléphoniques et le câble.*

- . L'antenne relais

Demande de document à ce sujet. Voir document joint ( journal officiel de la république française)

#### **2°- Intervention de Mme ROUX :**

L'association Qualité de vie de la Borde propose d'aborder certains points.

- . Plots Gabriel Péri, côté T.Roussel :

Le code de la route stipule qu'il est interdit de stationner sur les trottoirs. La police municipale interviendra si nécessaire.

- . Les graffitis :

Mme Roux porte plainte systématiquement et suggère d'en faire de même. Ils ont été intégrés à l'appel d'offre nettoyage passé fin 2001. 11 interventions par an sont prévues (selon les besoins). Ces interventions sont prévues essentiellement sur les bâtiments publics. Mme Roux demande : Pensez-vous qu'il est du ressort de la ville de prendre en charge les coûts de nettoyage du particulier ? Le comité de quartier ne le pense pas. En revanche, il propose de faire une info sur le Bulletin municipal afin que les particuliers puissent téléphoner aux services techniques pour obtenir différentes adresses de sociétés de nettoyage. Ci joint 3 adresses.

FOURLON 1 rue Ch. Loilleux - 92800 PUTEAUX - 01.46.96.65.90.

ONYX - 156 Av. Paul Doumer - 78360 MONTESSON - 01.34.80.40.90.

ART BATIMENT - 8 rue B. Palissy 95280 JOUY LE MOUTIER -  
01.34.46.45.28.

- . Les affichages " sauvages "

Mme Roux reconnaît qu'il y a beaucoup de travail à faire mais qu'elle va s'y atteler au mieux.

- . Les panneaux de circulation :

La pose de panneaux réglementant la circulation nécessite des arrêtés municipaux. De ce fait, la ville a été amenée à enlever tous les panneaux ne répondant pas aux critères.

- . Feu tricolore :

Pour celui de l'avenue Gounod ( délai d'attente trop important) Mme Roux s'informerait du problème.

Pour celui de l'avenue G. Peri et rue du 8 mai, un courrier sera adressé à la D.D.E gestionnaire de cette départementale.

- . Rue Auber / Boulangerie :

Des aménagements ont déjà été réalisés ( passage piétons ). Le comité suggère une étude visant à faciliter le stationnement pour se rendre à la boulangerie.

- . Construction du trottoir Chemin de la Remise du Loup :

Travaux, dans l'année 2002.

- . suggestions :

Le comité souhaite que la ville réfléchisse à une amélioration esthétique (fleurs) du quartier. De même pour les décorations de Noël.

- . Stationnement :

C'est de l'incivisme. La ville dispose que de 4 policiers ( et 35 heures ). Mme Roux propose que chacun s'investisse pour apposer une notice de rappel du code de la route. Ci-joint plusieurs exemplaires de cette notice. (1)

- . Bus :

Une demande personnelle de Mme Faucher concernant un problème de bus. Mme Roux lui propose un R.D.V pour mieux en discuter.

- . Personnes à mobilité réduite :

Mr Lerouge regrette que les aménagements récents de la rue Montgolfier n'aient pas pris en compte ces personnes.

- . Panne d'éclairage ou de feux de signalisation :

Tel. COGELUM : N° vert pour le soir et week-end - 0800 39 18 48

- . Propreté du square de la Libération :

Un panneau " crotte de chien " a été demandé par le comité.

### 3° - Intervention de Mme BRISTOL :

Mme BRISTOL, Maire-Adjoint chargée de la jeunesse, après avoir présenté la politique qu'elle compte mener en faveur de la jeunesse montessonnaise, a exposé les différentes actions qui ont déjà été menées depuis le début du mandat :

- création d'un service jeunesse
- installation d'un conseil municipal enfant, concernant les élèves montessonnois de CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>,
- mise à disposition d'un bus information jeunesse
- création d'un espace information jeunesse en mairie
- actions de prévention contre la toxicomanie en octobre et en janvier :
  - . exposition en mairie
  - . théâtre forum pour les collégiens
  - . conférence pour les parents par un psychologue spécialisé
- action de prévention contre le sida en décembre 2001
  - . théâtre forum pour les collégiens
  - . conférence

A l'écoute des problèmes soulevés par les membres du comité de quartier : « Qualité de vie à Laborde » Mme Bristol a pris note des points suivants :

- Il n'existe pas ou peu de lieux de promenade pour les enfants et les assistantes maternelles dans le quartier.  
L'aménagement d'un lieu spécifique a donc été évoqué, notamment :
  - o square de la Libération
  - o place Berthelot
  - o place Marie Curie
- Des bandes de jeunes ont été signalées en bordure de Seine
- Compte tenu de la volonté de Mme Bristol de mettre en place le bus info-jeunesse une fois sur trois dans chacun des quartiers, et en concertation avec la population ; le terrain de sport de l'école F. Buisson a semblé être le lieu le plus approprié.

Avant de prendre congé avec le comité de quartier, Mme Bristol a décidé de mettre à l'étude l'ensemble de ces propositions.

(1)

<p>République Française VILLE DE MONTESSON Yvelines <b>RESPECTONS LE CODE DE LA ROUTE</b></p> <p><b>LE CODE DE LA ROUTE</b> garantit le droit des usagers de la voie publique afin de circuler dans les meilleures conditions de sécurité.</p> <p><b>LE STATIONNEMENT GENANT</b> (art R.417-10) peut entraîner, outre une contravention, la mise en fourrière du véhicule lors de stationnement : .</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- sur les trottoirs,</li><li>- sur les emplacements réservés,</li><li>- en double file,</li><li>- dans les couloirs réservés aux bus,</li><li>- devant les entrées carrossables (même sa propre entrée)</li></ul> <p style="text-align: center;"><b>MERCI DE VOTRE VIGILANCE</b></p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------